

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 69 (1989)
Heft: 2

Artikel: Les politiques publiques concernant les technopôles
Autor: Debisschop, Véronique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les politiques publiques concernant les technopôles

Extraits de l'étude réalisée par
Véronique Debisschop pour le compte de la
Délégation à l'Aménagement du Territoire
et à l'Action Régionale (DATAR), Paris

Le phénomène spectaculaire de multiplication des projets de technopôles, observé ces dernières années, s'inscrit à la croisée de deux types de politiques publiques, qui entretiennent des relations étroites. Ce sont la politique d'aménagement du territoire d'une part, la politique d'innovation d'autre part.

La politique d'aménagement du territoire

Dès l'origine, la politique d'aménagement du territoire s'est attachée à fixer la croissance dans les régions autour de quelques centres dotés des fonctions urbaines principales, parmi lesquelles ce que l'on appelait « les services rares », le tertiaire supérieur, la formation et la recherche ont d'emblée compté autant que les équipements et infrastructures de transport.

La politique des **métropoles d'équilibre** (1) et des **villes nouvelles** (2), l'incitation à la décentralisation des activités industrielles et tertiaires menée avec assiduité depuis plus de 25 ans ont permis de renforcer la structure urbaine de notre pays qui comprend désormais un nombre notable de villes universitaires (40 environ) disposant d'un potentiel scientifique de bon niveau.

En 1972 est lancé le premier technopole français, le parc international d'activités de Valbonne-Sophia-Antipolis (Cité des Sciences et de la Sagesse), opération d'aménagement du territoire d'intérêt national.

(1) Les métropoles d'équilibre (1963) : Lille-Roubaix-Tourcoing-Nancy-Metz ; Strasbourg ; Lyon-Grenoble-Saint-Étienne ; Marseille ; Bordeaux ; Toulouse ; Nantes-Saint-Nazaire ; puis Rennes leur est assimilée ultérieurement.

(2) Les villes nouvelles (1965) 5 en région parisienne, plus Villeneuve-d'Ascq (Lille) ; Le Vaudreuil (Rouen) ; l'Isle-d'Abeau (Lyon), Étang-de-Berre (Marseille).

C'est à partir de la fin des années 70 que l'on commence véritablement à rechercher l'effet dynamisant de ce que l'on appelle désormais « les investissements immatériels » sur le développement régional. On commence également à constater un changement dans le comportement de localisation des entreprises qui recherchent davantage la proximité de la « matière-grise » que celle des matières premières.

Parallèlement, on observe aussi une **progression des politiques des collectivités locales** : ainsi les communes, à partir du rôle d'aménagement qui leur était dévolu dans les années 60, ont multiplié au cours des années 70 leurs interventions à finalité plus directement économique : création de zones industrielles, aides aux entreprises, accueil et promotion.

Les **lois de décentralisation de 1982** ont permis de franchir une nouvelle étape caractérisée par l'entrée en scène des Régions comme partenaires de l'aménagement du territoire. Les Contrats de Plan État-Région 1984-1988 témoignent de l'intérêt des Régions pour les pôles technologiques régionaux et les réseaux de transfert de technologie : une centaine de CRITT (Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie) ont ainsi été créés dans les régions.

Le rapport Guichard, publié fin 1986, relance le débat sur la politique urbaine en proposant le concept de « pôle de croissance ». Mais l'enjeu n'est plus le même qu'en 1963 : les métropoles d'équilibre avaient pour objectif de fixer

sur le territoire les bénéfices d'une croissance considérée comme acquise par ailleurs. Aujourd'hui, dans le contexte actuel de crise économique internationale, les pôles de croissance ont pour objectif de générer une nouvelle croissance grâce au double effet de concentration et de synergie que cette forme spatiale du développement est susceptible de produire.

Le 13 avril 1987, le CIAT (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire) décide d'un important programme d'infrastructure de liaisons européennes, qui a pour objectif de **mieux intégrer les régions françaises dans l'espace européen**. Enfin, le CIAT du 5 février 1988 retient comme priorités des Contrats État-Région 1989-1993 : les infrastructures de communication, et l'ensemble constitué par la recherche, l'enseignement supérieur et le transfert de technologie.

En conclusion, l'ensemble des interventions de l'État et des collectivités territoriales ont convergé depuis plus de 25 ans pour :

- doter notre pays d'un réseau urbain diversifié et hiérarchique comprenant un certain nombre de villes de dimension nationale ou internationale avec les fonctions correspondantes ;
- favoriser le rôle croissant joué par « la matière grise » dans l'entraînement du développement économique.

La politique d'innovation

La politique d'innovation en France ne s'est imposée en tant que telle, c'est-à-dire spécifique et distincte de la politique scientifique et technique, que très progressivement et tardivement, vers le début des années 70.

C'est en 1969 qu'est créée l'ANVAR (Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche) qui n'avait tout d'abord que la mission de favoriser l'application vers le marché des découvertes du secteur public de la recherche. En 1978, elle est restructurée et réorientée vers l'aide à l'innovation proprement dite, et la gestion des procédures d'aides aux entreprises qui sont mises en place progressivement. Elle est en même temps régionalisée.

Ce retard est largement dû à un problème d'ordre culturel : **la France est en effet un pays historiquement marqué par des pratiques administratives et des habitudes professionnelles peu propices à l'innovation** :

- à cause de la traditionnelle *séparation entre industrie et recherche*, entre *Universités et grandes écoles* ;

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DE LA CHIMIE



Vernier et Associés / Printel

La haute compétition est une lutte d'endurance pour les hommes et les matériaux. Une aventure commune où sportifs et chimistes partent sans cesse à la découverte de nouvelles performances.

Avec un budget de recherche de plus de 6 milliards de francs, Ciba-Geigy, un des leaders mondiaux de la chimie fine, est engagé dans la course à la performance avec ses activités colorants et produits chimiques, plastiques, pigments et additifs, pharmacie, agriculture.

Au-delà des frontières de la chimie, Ciba-Geigy mène le combat de l'infiniment petit pour notre santé et notre bien-être.

Société de
Droit Suisse

CIBA-GEIGY

2 et 4, rue Lionel-Terray 92506 Rueil-Malmaison Cedex Tél. : (1) 47.49.02.02 +

□ à cause également du *centralisme administratif* qui a polarisé la politique scientifique et technique autour de *grands programmes sectoriels*, pilotés depuis Paris, et menés par les organismes et entreprises du secteur public.

C'est donc une véritable « révolution culturelle » qui est en train de s'opérer dans notre pays pour lui permettre de s'adapter à l'impératif technologique et à l'innovation.

Progressivement est apparue la nécessité d'un rapprochement entre les lieux du savoir (l'Université, les centres de recherche) et les lieux de la production (les entreprises), qui constituaient jusque-là deux mondes bien distincts, voire méfiants l'un vis-à-vis de l'autre : l'industrie motivée par la nécessité de se moderniser et de diversifier ses produits et ses procédés de fabrication pour affronter la concurrence internationale, la recherche motivée par la nécessité de prouver son utilité économique et sociale et de trouver de nouvelles ressources en valorisant ses résultats.

La *décentralisation* a sans doute eu un effet décisif sur cette évolution : l'intervention croissante des collectivités territoriales dans l'économie leur a permis de jouer un rôle important dans le rapprochement entre la recherche et l'industrie en jouant sur l'effet de proximité que permet une *approche territoriale*.

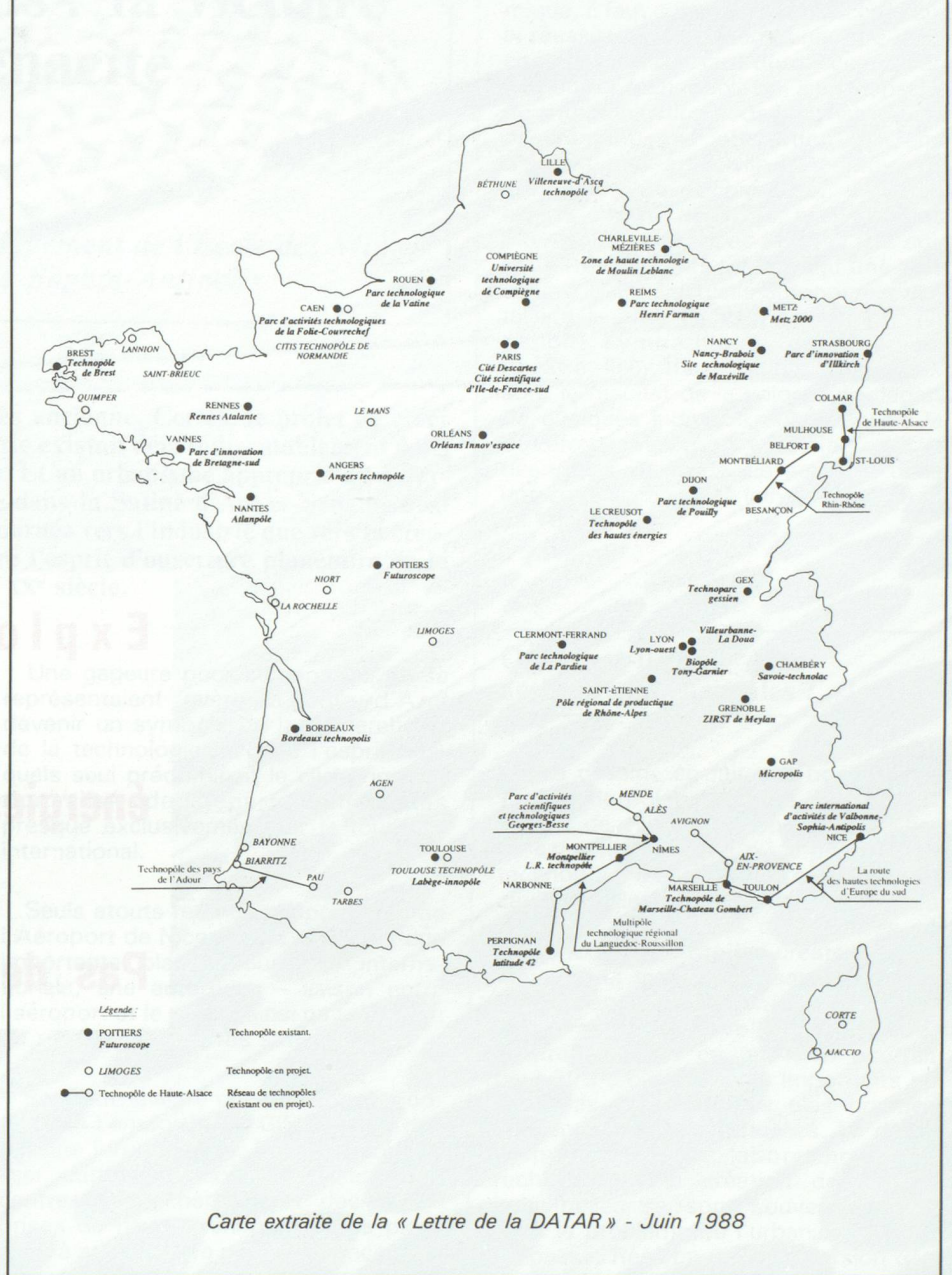
Le territoire de la région apparaît en effet comme optimum pour organiser les décloisonnements, les rapprochements, les interfaces qui sont plus malaisés sinon impossibles à organiser au plan national, tout en gardant une taille suffisante pour atteindre la masse critique nécessaire à un effort significatif.

Des organisations spécifiques ont ainsi vu le jour, qu'elles soient fonctionnelles : ce sont les **pôles technologiques créés par les Régions**, ou spatiales : ce sont les **technopôles créés par les villes**. Le succès qu'elles rencontrent d'emblée les promet sans doute à un bel avenir.

Un récent rapport de l'OCDE note que « le résultat concret de ces évolutions est qu'aujourd'hui c'est dans le cadre régional que se développent les actions les plus importantes pour renforcer le lien entre recherche et innovation et promouvoir le développement technologique en profondeur de tout l'ensemble du tissu économique et social ». (OCDE La politique d'innovation en France. Economica 1986).

L'enjeu de la politique d'innovation est en effet de réussir à transformer les résultats de la recherche en produits et

Les Technopôles en France



procédés nouveaux, dits de « haute technologie ». La politique de transferts de technologie vise quant à elle à diffuser ces technologies dans l'industrie traditionnelle, pour que celle-ci soit à même de fabriquer massivement les produits nouveaux : c'est la « technologie de base ». C'est ce passage de la recherche à l'industrie qui est le point faible de notre pays, dont le niveau scientifique reste l'un des meilleurs du monde, mais qui ne sait pas souvent fabriquer les produits qu'il invente (cf. le récent rapport du Comité Économique et Social).

L'effet des retombées des grands programmes technologiques français, notamment dans les domaines de l'aéronautique, de l'aérospatiale et des télécommunications, existe mais reste limité à quelques branches industrielles.

La pertinence des pôles technologiques et des technopôles se mesurera donc à leur capacité à provoquer la fécondation de la totalité du tissu industriel français, aussi bien les petites entreprises que les grandes par les nouvelles technologies. ■